



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 26853

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes manifestées par l'ensemble des acteurs de la culture et de l'éducation populaire devant le désengagement de l'État, décidé par le Gouvernement. Inquiétudes d'autant plus grandes qu'au moment où l'éducation artistique et le droit à la culture pour tous sont affirmés comme prioritaires, ce sont précisément les aides aux actions conduites auprès des plus démunis et dans les lieux éducatifs qui sont les plus touchées. Ce faisant, les réductions budgétaires opérées seraient de nature à mettre à mal non seulement les structures directement visées par ces réductions, mais, bien au-delà, le fragile équilibre de l'ensemble des politiques culturelles conduites sur les territoires, en partenariat. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage, s'agissant notamment de l'évolution des engagements financiers de l'État, et, au-delà, de la définition, et de l'évaluation, des politiques publiques en matière de culture et d'éducation populaire, en lien avec l'ensemble des acteurs de terrain.

Texte de la réponse

La politique de soutien en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est assurée par le ministère de la culture et de la communication, au travers notamment des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et par le Centre national de la cinématographie (CNC), qui gère des dispositifs d'aides pour l'ensemble de la filière cinématographique. En ce qui concerne les DRAC, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront de maintenir leurs actions dans des conditions comparables à celles de l'année passée. En outre, une mission a été confiée à l'ancien président de l'École nationale supérieure de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique, et de formuler des propositions pour renforcer leur efficacité. S'agissant des salles de cinéma, le CNC accorde des soutiens sélectifs au fonctionnement des salles, avec les aides accordées aux salles art et essai, et à l'investissement, avec l'aide à la création et la modernisation des salles de cinéma dans les zones insuffisamment équipées. Le CNC consacra cette année 11,5 MEUR au premier dispositif, et 9,4 MEUR au second. Ces dispositifs permettent d'encourager la diversité du travail de diffusion dans les salles et de favoriser l'aménagement culturel du territoire et témoignent de la fidélité qui leur est accordée. Par ailleurs, la politique conventionnelle État-région-CNC, qui constitue un outil de structuration professionnelle et de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle, a été renégociée en 2007 pour une nouvelle période de trois ans. Une nouvelle génération de conventions de développement cinématographique et audiovisuel a en effet été conclue entre les trois partenaires pour les années 2007-2009, et le CNC a souhaité introduire un chapitre relatif à l'exploitation. C'est dans ce cadre que les politiques publiques en faveur des salles de proximité pourront être discutées et coordonnées, notamment dans la perspective du passage à la projection numérique. À cet égard, les travaux en cours sous l'égide du CNC ont bien pour objectif de permettre la numérisation de la totalité des salles de cinéma. Une mission sur « Le cinéma et le droit de la concurrence », diligentée par le ministère de la culture et de la communication et le ministère de

l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a permis de proposer un certain nombre de solutions aux problèmes qui ont été relevés au cours d'un dialogue approfondi avec tous les professionnels concernés : créateurs, producteurs, distributeurs, exploitants et experts. Une concertation va maintenant être conduite par le CNC sur ces propositions, avec l'objectif de conforter notre cinéma dans toute sa diversité.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26853

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5794

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8587